



TRAITÉ UE-JAPON

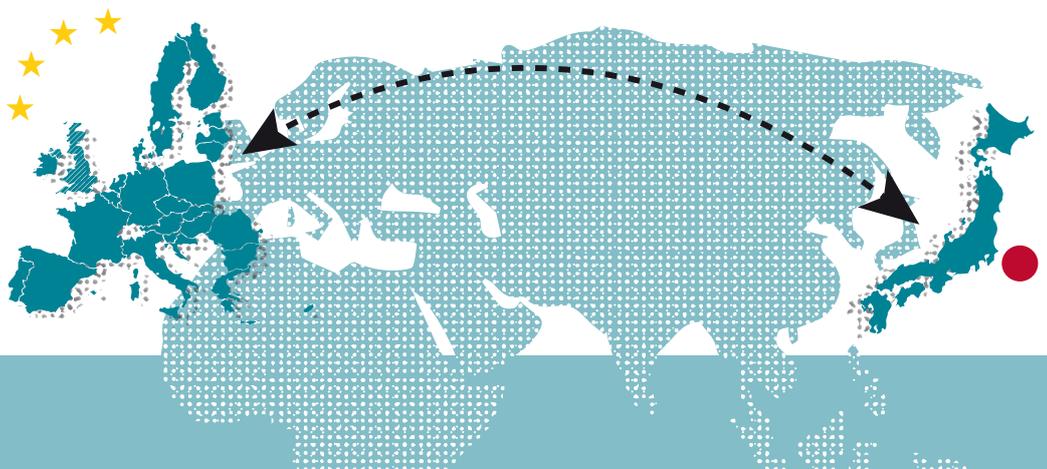
MARCHANDER NOS DROITS

Bienvenue dans le monde du JEFTA!

Imaginez que l'Union européenne découvre un nouveau produit chimique qui s'avère être dangereux. L'UE voudrait l'interdire mais n'en n'a pas la capacité ou alors ne peut le faire qu'au bout de très longues procédures et en utilisant des normes très laxistes ...

C'est comme cela que la coopération réglementaire, présente dans le nouvel accord de commerce avec le Japon, fonctionne et pourrait sacrifier nos droits.

La Commission européenne négocie des accords de commerce dans le dos des citoyens européens et est actuellement en train de finaliser un accord de libre-échange avec le Japon: the Japan-European Union Free Trade Agreement (**JEFTA**). Cet accord va permettre de poser les fondements pour la coopération réglementaire entre l'Union européenne et le Japon.



Un accord de libre-échange où les experts du commerce marchandent nos droits ...

Les accords de libre-échange du 21ème siècle ne concernent plus désormais la réduction des droits de douane. Leur but est de réduire les différences de réglementations (appelées les «obstacles au commerce») entre les partenaires commerciaux. Ce que les négociateurs et les grandes entreprises entendent par «obstacles au commerce» sont la plupart du temps des normes pour protéger l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, notre alimentation, et pour prévenir les conséquences catastrophiques du changement climatique. La coopération réglementaire les met grandement en péril.

Pourquoi les experts du commerce doivent décider quelles règles doivent être harmonisées entre l'UE et le Japon, tandis que l'intérêt général est au mieux relégué au second plan?

Alors que l'harmonisation n'est pas en soi intrinsèquement une mauvaise chose – par exemple elle peut conduire à des améliorations sur la coopération en matière de politiques climatiques - le problème se situe sur la façon dont elle est faite. La coopération réglementaire dans un accord de commerce signifie que les décisions sur les règles qui doivent être

changées, et la façon dont les nouvelles réglementations sont établies reviennent désormais aux bureaucrates du commerce en étroite collaboration avec les grandes entreprises, et cela en amont du processus législatif.

Cela donne un immense pouvoir aux entreprises sur les législations d'intérêt général – pour lesquelles elles y ont un intérêt direct – et de pouvoir mettre le commerce au dessus de considérations sociales et environnementales. Si l'on prend par exemple l'harmonisation entre le Japon et l'Europe sur la protection des données.

Au sein de l'UE, des limites sont fixées sur ce que peuvent faire les entreprises avec les informations qu'elles collectent sur vous à partir d'internet. Une restriction fâche les entreprises japonaises: l'obligation que les données sur la population européenne restent hébergées sur des serveurs européens.

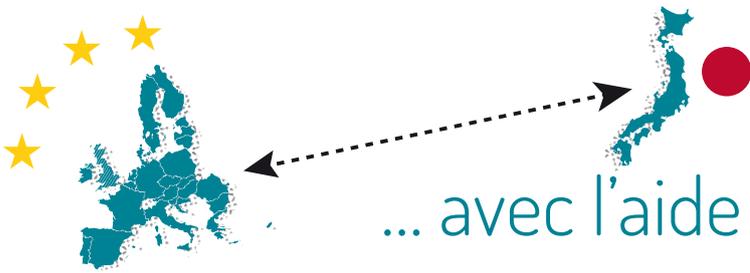
Si le **JEFTA** avait été appliqué avant que l'Union Européenne n'édicte ces règles, il aurait été très difficile pour l'UE d'adopter une loi sur la protection des données si différentes de celles en vigueur au Japon, même si cela avait été dans l'intérêt des citoyens européens.

Et maintenant on augmente les pesticides

La coopération réglementaire peut augmenter le nombre de pesticides autorisés. Cela est dû au fait qu'il y aura davantage de pression pour l'Union européenne et le Japon afin d'harmoniser à la baisse leurs limites de pesticides vers le plus faible dénominateur commun.

Ceci est clairement déclaré dans la position des associations représentantes des grandes entreprises européennes et japonaises: «des mesures de protection excessives sur la sécurité alimentaire devraient être évitées afin de faciliter le commerce international». Le problème ici est de savoir qui définit quelles mesures de protection sont excessives?





... avec l'aide des grandes entreprises

À partir de là, il n'est pas surprenant que la coopération réglementaire reçoive le soutien des plus grandes multinationales. Elle a le potentiel de permettre d'éviter ou de modifier des lois qui iraient contre l'intérêt des entreprises, en particulier des lois portant sur la santé publique ou la protection de l'environnement. La mise en place de ces lois peuvent affecter les marges de profit des entreprises, et la coopération réglementaire leur procure un nouvel outil pour les aider à éviter cela.

Grâce à la coopération réglementaire, la Commission européenne et le gouvernement japonais vont donner l'opportunité aux grands lobbys de donner leur avis sur les nouvelles législations à venir, avant même que le Parlement européen et la Diète au Japon (chambre des représentants et des conseillers) n'en aient eu la possibilité.

Et, tout comme les citoyens, les petites et moyennes entreprises au Japon et en Europe n'auront pas leur mot à dire car, en raison de leur manque de ressources financières, ils n'auront pas de capacité d'influence au sein des comités internationaux opaques. Ce seront les grandes entreprises qui seront les principaux gagnants en termes de pouvoir de lobbying sur les nouvelles lois, et d'influence accrue sur les législations européennes et japonaises. Comme l'a souligné Keidanren, la fédération représentante des grandes entreprises japonaises, en 2015, «*les entreprises japonaises qui sont actives sur le marché européen doivent... être activement engagées dans le développement des réglementations dès la phase initiale.*»

Cela pourrait mettre la santé des européens en danger. Par exemple, en 2015, la table ronde des industriels européens et japonais – qui représente les grandes entreprises et lobbys

d'Europe et du Japon – a sommé l'UE de ne pas classer les produits chimiques contenant des perturbateurs endocriniens comme causes de cancer, malgré de sérieux doutes émis au sein de la communauté scientifique sur la sûreté de ces produits chimiques.

De plus, les grands lobbys auront également le droit de suggérer des changements dans les lois déjà existantes au Japon et en Europe. Leurs suggestions seront prises en compte pour mettre à jour les règles et les normes en vigueur. Il est clairement stipulé dans la proposition de texte de la Commission européenne que ces suggestions sont supposées supprimer des «obstacles inutiles».

BusinessEurope, le lobby le plus influent, représentant des grandes entreprises à Bruxelles, a auparavant identifié les politiques européennes en faveur d'un air sain, ou encore, la taxe sur les transactions financières comme «des obstacles inutiles». Dans le même sens, avec le **JEFTA**, les grands groupes auront l'opportunité d'affaiblir les protections sociales, environnementales et financières des citoyens, en clamant que ces dernières sont des «obstacles inutiles au commerce».

La coopération réglementaire dans le **JEFTA** sera préjudiciable tant pour notre démocratie, en donnant aux grandes entreprises davantage de droits pour être impliquées dans le processus de construction des lois, avant même les parlementaires, que pour la protection des consommateurs en UE et au Japon. Afin de s'assurer que la coopération ne soit pas accaparée par les grands groupes et leurs lobbys, ces mécanismes devraient être exclus des accords de commerce et être intégrés dans d'autres contextes, au sein d'accords sur les normes environnementales ou le droit du travail.

Foto: Europ. Bürgerinitiative Stop TTIP



éditeur responsable:
Lora Verheecke, Corporate Europe Observatory, Rue d'Édimbourg 26, 1050 Brussels, Belgium

Publié par

AITEC

PowerShift

Corporate Europe Observatory

LobbyControl

Écrit par

Lora Verheecke

Alessa Hartmann

Max Bank

Mise en page

Holger M. Müller – print & web

aitec.reseau-ipam.org

www.power-shift.de

www.corporateeurope.org

www.lobbycontrol.de

www.holgermueller.de

aitec
Association Internationale de
Techniciens, Experts et Chercheurs

PowerShift

CEO

**LOBBY
CONTROL**